



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE LA TÉNARÈZE

Par arrêté ministériel du **29 octobre 2018** paru au Journal Officiel du **8 novembre 2018**, l'état de catastrophe naturelle a été constaté pour « **les inondations et coulées de boues** » sur la commune de Condom, pour les 28 mai 2018 et 4 juin 2018.

Les personnes concernées par ces dégâts ont 10 jours pour faire une déclaration auprès de leur assureur. Pour ce faire, ils doivent retirer en Mairie – Service Affaires Générales – une copie de l'extrait du Journal Officiel.

A Condom, le 9 novembre 2018

Le Maire

